



CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

**Conférence des Parties à la
Convention-cadre de l'OMS
pour la lutte antitabac**

Sixième session

Moscou, Fédération de Russie, 13-18 octobre
2014

Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire

**FCTC/COP/6/22
1^{er} septembre 2014**

Rapport intérimaire d'exécution du plan de travail et du budget pour l'exercice 2014-2015

Rapport du Secrétariat de la Convention

1. À sa cinquième session (Séoul, République de Corée, 12-17 novembre 2012), la Conférence des Parties a demandé que soit rédigé un rapport intérimaire d'exécution du plan de travail et du budget pour l'exercice 2014-2015.¹ Le présent rapport a été établi en application de cette décision et couvre les six premiers mois d'exécution du plan de travail et du budget, jusqu'au 30 juin 2014.
2. Le rapport suit la structure du plan de travail et du budget pour l'exercice 2014-2015 approuvés par la Conférence des Parties dans la décision FCTC/COP5(19). Trois degrés de réalisation des tâches ont été définis : « accomplie », « en cours » et « nécessitant des mesures supplémentaires », sur le modèle des précédents rapports d'exécution intérimaires soumis à la Conférence des Parties.

CONFÉRENCE DES PARTIES

Préparation et organisation de la sixième session de la Conférence des Parties

3. **En cours :** Conformément à la décision prise par la Conférence des Parties à sa cinquième session, le Secrétariat de la Convention a conclu l'accord d'accueil de la session avec la Fédération de Russie en octobre 2013.² La date et le lieu de la session ont été choisis par le Secrétariat de la Convention et le gouvernement hôte, puis approuvés par le Bureau de la Conférence des Parties. Des réunions et des vidéoconférences de suivi ont été organisées avec les représentants des autorités du pays hôte ; le Secrétariat a effectué une première mission préparatoire à Moscou en décembre 2013 et une deuxième mission a été prévue pour juillet 2014.

¹ Voir la décision FCTC/COP5(19).

² Voir la décision FCTC/COP5(24).

4. Des notes verbales ont été envoyées aux Parties et aux observateurs début juin 2014 pour les inviter à désigner leurs représentants. Elles étaient accompagnées de l'ordre du jour provisoire établi en concertation avec le Bureau. Les désignations pour les délégations des Parties sont traitées par le Secrétariat, y compris les dispositions relatives à la couverture des frais de voyage pour les délégués y ayant droit. Les autres travaux préparatoires, dont l'établissement de la documentation officielle, avancent comme prévu.

Fourniture d'un appui aux activités du Bureau de la Conférence des Parties

5. **En cours :** L'appui prévu a été fourni au Bureau élu à la cinquième session de la Conférence des Parties. Le Bureau s'est réuni en avril 2014, après deux réunions tenues en 2013. Conformément aux décisions de la Conférence des Parties, en particulier à celle relative au rôle du Bureau,¹ celui-ci a examiné un certain nombre de questions et donné au Secrétariat des orientations à leur sujet, comme l'exécution du plan de travail et du budget adoptés par la Conférence des Parties, les travaux des Groupes intersessions établis par la Conférence des Parties, les demandes de statut d'observateur auprès de la Conférence des Parties et l'examen de l'accréditation des organisations non gouvernementales, la présence du public aux sessions de la Conférence des Parties et aux réunions des organes subsidiaires, et l'élaboration de l'ordre du jour provisoire de la sixième session de la Conférence des Parties. À la demande de la Conférence des Parties, le Secrétariat a pris des dispositions afin de placer les documents et les procès-verbaux du Bureau sur un site Web protégé, pour l'information des Parties. Le Secrétariat a également aidé le Bureau, en consultation avec le Département Gestion des ressources humaines de l'OMS, dans ses travaux relatifs à la nomination du Chef du Secrétariat de la Convention. Comme prévu, le Bureau recevra un appui immédiatement avant et pendant la sixième session de la Conférence des Parties, et lors des travaux qu'il devra effectuer en 2015.

PROTOCOLES, DIRECTIVES ET AUTRES INSTRUMENTS D'APPLICATION DE LA CONVENTION ÉVENTUELS

Travaux nécessaires pour préparer l'entrée en vigueur du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

6. **En cours :** Le Secrétariat continue d'apporter une assistance technique aux Parties, à la fois en face à face et en ligne. Les réunions régionales pour la Région européenne (Budapest, Hongrie, 18-21 mars 2014) et pour la Région du Pacifique occidental (Nadi, Fidji, 28-30 avril 2014) ont permis de sensibiliser les points focaux de la Convention-cadre de l'OMS au Protocole. Lors d'une réunion multisectorielle des parties prenantes, organisée à la demande du Gouvernement ougandais (Kampala, Ouganda, 23-25 avril 2014), le Secrétariat de la Convention a examiné le Protocole avec les représentants des secteurs de la santé, des douanes, de la justice, des services de détection et de répression et d'autres secteurs, ainsi que d'organisations de la société civile et de l'OMS. Des fonctionnaires des douanes des autres États Membres de la Communauté de l'Afrique orientale² étaient également présents.

¹ Décision FCTC/COP5(20).

² Burundi, Kenya, Rwanda et République-Unie de Tanzanie.

7. Concernant les ateliers interpays spécifiquement consacrés au Protocole, l'Union européenne a aimablement accepté de financer un atelier sous-régional à l'intention des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de trois autres Parties,¹ qui doit se tenir en décembre 2014. Les participants représenteront trois secteurs publics : la santé publique, les douanes et un autre secteur se rapportant au Protocole, selon les besoins (services de détection et de répression, justice ou affaires étrangères, par exemple). Des discussions visant à obtenir des financements pour d'autres ateliers sont en cours, notamment avec le Gouvernement du Panama.

8. Le Secrétariat de la Convention a renforcé sa coopération à la fois avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Le Chef du Secrétariat a rencontré le Directeur exécutif de l'ONUDC et le Secrétaire général de l'OMD, puis des membres du personnel de haut rang et du personnel technique de ces organisations afin d'étudier les mécanismes de coopération possibles. En signant une déclaration d'intention le 20 mars 2014, le Secrétariat de la Convention et l'OMD sont convenus d'un cadre de coopération à l'appui de l'entrée en vigueur du Protocole. De premières discussions ont également eu lieu avec la Banque mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à propos du soutien que ces organisations pourraient apporter aux activités liées au Protocole.

9. Le Secrétariat s'est employé à promouvoir le Protocole lors de manifestations mondiales de haut niveau accueillies par des organisations partenaires, notamment la trente-troisième session du Comité de la lutte contre la fraude de l'Organisation mondiale des douanes et la vingt-troisième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale organisée par l'ONUDC. Le Secrétariat de la Convention a par ailleurs fourni des informations sur le Protocole aux participants aux réunions régionales pour la préparation du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les représentants de l'ONUDC et de l'OMD ont de leur côté participé à plusieurs réunions liées au Protocole organisées par le Secrétariat de la Convention.

10. La première version d'une étude sur les impératifs de base des systèmes de suivi et de traçabilité et du point focal mondial pour l'échange d'informations qui devront être mis en place dans les cinq années suivant l'entrée en vigueur du Protocole est maintenant achevée. Elle vise à faciliter la conception et l'application futures des systèmes mondiaux de suivi et de traçabilité. Cette étude est destinée à appuyer les délibérations de la Réunion des Parties au Protocole. En outre, le Secrétariat de la Convention a dressé une liste récapitulative d'auto-évaluation dont les Parties se serviront pour évaluer leurs dispositifs juridiques, réglementaires et politiques au regard des dispositions du Protocole, et en vue de déterminer les besoins des Parties en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités. Cette liste est disponible dans les six langues officielles de la Conférence des Parties.

11. **Nécessitant des mesures supplémentaires :** L'entrée en vigueur du Protocole est soumise à la ratification ou à l'adhésion des 40 Parties à la Convention-cadre de l'OMS (article 45 du Protocole). Conformément à l'article 33.1 du Protocole, la première session de la Réunion des Parties sera convoquée en même temps que la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties suivant l'entrée en vigueur du Protocole. La première session de la Réunion des Parties ne sera donc pas convoquée avant la septième session de la Conférence des Parties (qui se tiendra en 2016 ou 2017, selon la décision de la Conférence des Parties). La Conférence des Parties est par conséquent invitée à réfléchir à une réaffectation des fonds qui, à la première session de la Réunion des Parties, avaient été

¹ Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Japon, Malaisie, Myanmar, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam.

alloués dans le plan de travail et le budget pour l'exercice 2014-2015 (US \$345 000) aux activités liées au Protocole en 2014-2015, en donnant la priorité à : 1) la réalisation d'études qui identifient les obstacles à l'entrée en vigueur du Protocole et proposent des solutions pour y remédier, 2) la sensibilisation au problème du commerce illicite des produits du tabac dans des secteurs autres que celui de la santé et 3) l'appui à l'adhésion au Protocole par l'organisation d'ateliers sous-régionaux réunissant des responsables des douanes, des services de détection et de répression et d'autres décideurs, afin de constituer une capacité nationale en coopération avec d'autres agences.

12. Le document FCTC/COP/6/6 donne des informations supplémentaires sur l'état du Protocole.

Convocation des trois groupes de travail intergouvernementaux et du groupe d'experts constitué par la Conférence des Parties avec soumission des rapports à la sixième session de la Conférence des Parties

13. **Tâche accomplie :** Le Secrétariat de la Convention a procuré l'aide nécessaire à l'organisation des activités des groupes de travail intergouvernementaux sur les articles 9 et 10, les articles 17 et 18 et les mesures durables destinées à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, définies par la Conférence des Parties. Les réunions des groupes de travail se sont tenues à Genève, du 28 au 30 janvier 2014,¹ du 18 au 20 février 2014 et du 29 au 31 octobre 2013 ainsi que du 2 au 4 avril 2014, à la suite des travaux préparatoires menés par les principaux facilitateurs de chaque groupe de travail. En outre, le Secrétariat a également appuyé une réunion du groupe de travail à composition non limitée sur l'article 6, organisée à Genève du 3 au 6 juin 2013² grâce à la généreuse contribution financière de l'Australie. Un projet de directives élaboré par le groupe de travail a été communiqué aux Parties, pour commentaires, en septembre 2013 et, par la suite, finalisé compte tenu des commentaires reçus des Parties.

14. Le Secrétariat a également fourni l'assistance technique et administrative requise pour l'organisation du travail du groupe d'experts sur l'article 19 (*Responsabilité*) établi par la Conférence des Parties.³ Sous la direction du Bureau de la Conférence des Parties, le Secrétariat a convoqué le groupe d'experts. Deux réunions se sont tenues à Genève, du 23 au 25 octobre 2013 et du 10 au 12 mars 2014. Le groupe d'experts a rédigé, à l'intention de la Conférence des Parties, un rapport qui recense et examine les meilleures pratiques, les obstacles et les différentes options possibles que les Parties pourraient étudier en vue d'élaborer une législation et un appui technique pour les Parties.

15. Les rapports des cinq organes intersessions ont été soumis à la Conférence des Parties pour examen.⁴

¹ Conformément au plan de travail et au budget pour l'exercice 2014-2015, les principaux facilitateurs et des représentants de deux Parties au maximum par région ont assisté à la réunion du groupe de travail sur les articles 9 et 10, à la suite d'un processus de désignation coordonné par le Secrétariat en coopération avec les principaux facilitateurs.

² Conformément à la décision FCTC/COP5(16) sur le rapport intérimaire d'exécution du plan de travail et du budget pour l'exercice 2012-2013.

³ Voir la décision FCTC/COP5(9).

⁴ Documents FCTC/COP/6/7, FCTC/COP/6/8, FCTC/COP/6/12, FCTC/COP/6/13 et FCTC/COP/6/14.

MÉCANISMES DE NOTIFICATION AU TITRE DE LA CONVENTION

Rapports des Parties et rapports de situation mondiaux sur la mise en œuvre de la Convention

16. **En cours** : Le cycle de notification 2014 a été réalisé du 1^{er} janvier au 30 avril 2014, avec un délai supplémentaire de 15 jours accordé aux Parties pour soumettre leurs rapports. Le Secrétariat a continué d'effectuer un suivi auprès des Parties pour que les rapports soient soumis en temps voulu, *via* une communication régulière avec les points focaux nationaux et des annonces sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS. Au 30 avril 2014, un total de 130 Parties (73 %, soit un peu plus qu'en 2012) avaient communiqué leurs rapports de mise en œuvre. En outre, 18 Parties ont répondu aux questions facultatives sur Internet à propos de l'utilisation qu'elles font des directives de mise en œuvre. Le Secrétariat a continué de recevoir des rapports après la date-limite du 30 avril. Le rapport mondial sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention établi par le Secrétariat devrait être finalisé, dans sa version anglaise, d'ici la sixième session de la Conférence des Parties. En outre, selon la pratique établie, un document contenant les principaux constats des rapports de mise en œuvre reçus dans le cadre du cycle de notification 2014 a été soumis à la Conférence des Parties.¹

Appui aux Parties pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations en matière de notification

17. **Tâche accomplie** : Le répertoire des indicateurs de la Convention-cadre de l'OMS a été finalisé fin 2013, afin de faciliter l'accès aux indicateurs utilisés pour la Convention et l'utilisation des indicateurs par les Parties. Des sessions de formation à la notification ont été proposées *via* des séminaires en ligne organisés par le Secrétariat en janvier 2014. Une session de formation spéciale a eu lieu pendant la réunion organisée dans la Région européenne (Hongrie, 18-21 mars 2014). Des avis et une assistance techniques ont été fournis, sur demande, aux points focaux nationaux responsables des rapports. Environ la moitié des points focaux des Parties ont bénéficié de ces conseils et de cette assistance sur la période de soumission des rapports allant de janvier à avril 2014.

18. **En cours** : Les travaux, qui avaient débuté en décembre 2013, sur la plate-forme d'information de la Convention-cadre de l'OMS, laquelle servira à promouvoir les échanges d'informations et de pratiques entre les Parties, est en voie d'être achevée avant la sixième session de la Conférence des Parties. La plate-forme d'information inclut une base de données remaniée sur la mise en œuvre et une nouvelle plate-forme de communication qui procure aux Parties des voies de communication et d'échange d'informations, y compris par le biais de centres de connaissances. Les Parties pourront également partager plus aisément des informations sur les lois et règlements.

Groupe d'experts désigné par les Parties pour faciliter l'examen par la Conférence des Parties des rapports des Parties sur la mise en œuvre de la Convention

19. **En cours** : Il est prévu qu'un groupe d'experts se réunisse en 2015 afin de faciliter l'examen par la Conférence des Parties des rapports des Parties sur la mise en œuvre, sous réserve des orientations données ultérieurement par la Conférence des Parties. Les possibilités concernant la composition, le mandat et le calendrier des travaux du groupe d'experts sont présentées à la Conférence des Parties pour examen, sous la cote FCTC/COP/6/17.

¹ Document FCTC/COP/6/5.

AIDE AUX PARTIES POUR L'APPLICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION ET PLUS PARTICULIÈREMENT AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTIES ET AUX PARTIES À ÉCONOMIE EN TRANSITION

Conseils et appui pour la compilation et la communication d'informations sur les questions relatives au traité, et promotion du transfert de compétences et de technologie

20. **En cours :** Le Secrétariat poursuit son aide à la mise en œuvre, sur la base des principaux mécanismes approuvés par la Conférence des Parties : ateliers interpays, évaluation des besoins et aide y afférente, et promotion de l'échange de compétences et de meilleures pratiques. En 2014, deux réunions régionales ont été organisées (Région européenne : 18-21 mars 2014, Budapest, Hongrie ; Région du Pacifique occidental : 28-30 avril 2014, Nadi, Fidji), en collaboration avec les bureaux régionaux et de pays de l'OMS et les pouvoirs publics des pays hôtes. Deux autres réunions régionales (pour la Région de la Méditerranée orientale et la Région des Amériques) devraient se tenir fin septembre 2014, organisées par les bureaux régionaux de l'OMS respectifs en coordination avec le Secrétariat de la Convention.¹ À l'issue des réunions, les Parties s'accordent sur les documents finals afin de mettre en évidence les principaux constats et recommandations qui émanent des discussions. Ces documents peuvent être consultés à l'adresse : <http://www.who.int/fctc/implementation/workshops/>.

21. Des études régionales et des études de cas sur les meilleures pratiques nationales identifiées dans les régions ont été élaborées en lien avec les réunions régionales. Le Secrétariat a également facilité l'élaboration d'une autre série de publications techniques destinées à servir de référence aux Parties.² Certaines de ces publications de portée mondiale sont élaborées en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la CNUCED.

22. Concernant le transfert de compétences et de technologie entre Parties, en 2014, le Secrétariat a facilité l'octroi de licences relatives à l'utilisation de mises en garde sanitaires illustrées, notamment pour la mise à l'essai de nouvelles mises en garde sanitaires, au Samoa, à la Nouvelle-Zélande, à six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite et Émirats arabes unis) et au Yémen. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec l'OMS à promouvoir l'utilisation de la base de données de l'OMS sur les mises en garde sanitaires illustrées hébergée par le site Web de l'OMS. Le Secrétariat donne également des conseils sur les questions relatives à la Convention, et facilite les échanges d'informations entre les Parties à leur demande.

23. Les travaux se sont également poursuivis en vue de la création de centres de connaissances, qui devraient constituer une plate-forme aux échanges internationaux d'informations, de savoir, de compétences et d'expertise. Les centres de connaissances rapprocheront les différentes parties prenantes, notamment les Parties, la société civile, les partenaires au développement et les établissements universitaires. Les modalités de création de deux centres de connaissances ont été finalisées à la fin de 2013, en coordination avec et avec l'appui des autorités des pays concernés : le McCabe Centre for Law and Cancer, Australie (qui relève de l'Union internationale contre le Cancer) à la lumière de son expertise en matière de prévention du cancer et dans le domaine juridique ; et l'Institut national de la Santé et de la Protection sociale, Finlande, à la lumière de son expertise dans la

¹ Trois réunions visant à promouvoir la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS se sont tenues en 2012-2013 : Région africaine : 9-12 octobre 2012, Dakar, Sénégal ; Région Asie du Sud-Est : 23-26 juillet 2013, New Delhi, Inde ; et Région des Amériques : 3-6 septembre 2013, Bogota, Colombie.

² Voir <http://www.who.int/fctc/publications/techseries/fr/>.

surveillance, l'épidémiologie et l'inclusion de la protection de la santé dans toutes ses politiques. Un protocole d'accord sur la création d'un troisième centre de connaissances a été signé en mai 2014 par le Secrétariat et le Gouvernement de l'Uruguay, étant donné l'engagement de ce pays envers la coopération Sud-Sud, ses mesures de sevrage tabagique bien établies et ses politiques énergiques sur la mise en œuvre des articles 8 et 11.

Évaluation des besoins et facilitation de l'accès aux ressources disponibles

24. **En cours** : Huit autres Parties ont envoyé des demandes de soutien pour des évaluations des besoins durant la période couverte par le présent rapport.¹ Les préparatifs à la conduite de ces évaluations des besoins sont en cours avec les gouvernements concernés, en coordination avec l'OMS et d'autres partenaires au développement. Depuis 2009, 28 évaluations complètes des besoins² ont été menées. Dans trois autres pays (Afghanistan, Botswana et Sénégal), une aide spécifique à la mise en œuvre a été fournie à la demande des Parties.

25. **Tâche accomplie** : L'expérience croissante de l'évaluation des besoins menée par le Secrétariat de la Convention en collaboration avec différents partenaires a permis d'affiner la méthodologie et d'améliorer le rapport coût/efficacité. Elle a également donné un aperçu des principaux défis que doivent relever les Parties lorsqu'elles mettent en œuvre la Convention-cadre de l'OMS et des domaines dans lesquels un appui technique et financier est nécessaire.

26. Le premier semestre de 2014 a été particulièrement axé sur la planification, la fourniture et la facilitation de l'aide consécutive à l'évaluation des besoins pour les Parties. Au premier semestre 2014, une aide consécutive à l'évaluation des besoins a été apportée à 12 Parties.³ Au moment de la rédaction du présent rapport (juillet 2014), la fourniture d'un appui financier au Pérou, au Samoa et au Sri Lanka était en discussion. Une étude régionale sur l'état de l'article 5.2(a) en Afrique est également en cours d'élaboration. L'annexe 2 contient une synthèse des initiatives menées par les Parties qui ont bénéficié en 2014 d'une aide consécutive à l'évaluation des besoins.

COORDINATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES ET D'AUTRES ORGANISMES

Création et renforcement de la coopération et de la coordination avec les organisations intergouvernementales régionales et internationales et d'autres organismes

27. **En cours** : L'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (MNT), récemment établie par les Nations Unies, et qui succède à l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac des Nations Unies, a tenu sa deuxième réunion les 29 et 30 janvier 2014. Conformément aux orientations figurant dans la résolution correspondante du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), une journée entière lors de la réunion a

¹ Bénin, Bolivie (État plurinational de), Congo, République démocratique populaire lao, Nioué, Jamaïque, Togo et Tonga.

² Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Colombie, îles Cook, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kirghizistan, Lesotho, îles Marshall, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Népal, Palau, Papouasie-Nouvelle Guinée, Pérou, République de Moldova, Samoa, Sierra Leone, îles Salomon et Sri Lanka.

³ Burkina Faso, Burundi, îles Cook, Fidji, Gabon, Iran (République islamique d'), îles Marshall, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Népal, Palau et îles Salomon.

été consacrée à la lutte antitabac. Le Secrétariat a pris une part active et a animé la séance sur le rôle de l'équipe spéciale dans le renforcement du dispositif national de coordination prévu à l'article 5 de la Convention. Le Secrétariat a également contribué au rapport du Secrétaire général, notamment en relation avec le plan de travail des activités dans le cadre de l'équipe spéciale, qui sera présenté à la session de fond de l'ECOSOC de 2014. Des cadres de coopération ont également été finalisés avec la Banque mondiale, le PNUD et l'OMD. Un accord similaire devrait être finalisé avec la CNUCED avant la sixième session de la Conférence des Parties. La poursuite de la collaboration du Secrétariat avec l'OMS est décrite ci-dessous.

Promotion de la coopération Sud-Sud sous la forme d'un échange de compétences scientifiques, techniques et juridiques utiles pour mettre en œuvre la Convention

28. **En cours :** À sa cinquième session, la Conférence des Parties a approuvé cinq projets de démonstration visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les domaines suivants : 1) les dispositifs nationaux de coordination conformes à la Convention-cadre de l'OMS ; 2) la réglementation des produits du tabac et les informations à communiquer ; 3) le tabac sans fumée ; 4) la prévention de l'utilisation des pipes à eau (shisha) ; 5) la promotion de l'application des articles 11 et 13 en matière de conditionnement et d'étiquetage. L'un des projets (mises en garde illustrées en particulier dans la Région africaine de l'OMS) est en cours de mise en œuvre et devrait être achevé avant la sixième session de la Conférence des Parties. Trois projets (tabac sans fumée, prévention de l'utilisation des pipes à eau (shisha) et dispositif national de coordination) en sont à divers stades de préparation, mais sont en bonne voie. Une réunion des parties prenantes devrait être organisée à la suite de la sixième session de la Conférence des Parties afin de dresser le bilan des réalisations et de l'expérience acquise dans ce domaine. De plus amples informations sur la coopération internationale, y compris sur la coopération triangulaire Sud-Sud, sont données dans le document FCTC/COP/6/18.

Examen de l'accréditation des organisations non gouvernementales

29. **Tâche accomplie :** Le Secrétariat a entrepris un examen de l'accréditation des organisations non gouvernementales (ONG) comme demandé et conformément aux critères adoptés par la Conférence des Parties, sur la base d'une analyse des rapports soumis par les ONG. Dans le cadre de cet examen, le Secrétariat, en consultation avec le Bureau, a élaboré, et en proposera l'adoption à la Conférence des Parties, un questionnaire en ligne standard afin de faciliter la notification ultérieure par les ONG à la Conférence des Parties. Le résultat de l'examen, y compris les propositions du Secrétariat, est présenté à la Conférence des Parties dans le document FCTC/COP/6/26.

ADMINISTRATION ET GESTION, ET AUTRES DISPOSITIONS ET ACTIVITÉS

Tâches relatives à la gestion et à l'administration générales

30. **En cours :** Comme dans les exercices précédents, le plan de travail et les dispositions administratives du Secrétariat restent pleinement intégrés, et adaptés si nécessaire, au sein du Système mondial de gestion de l'OMS. Le Secrétariat tient le Bureau régulièrement informé de l'exécution du plan de travail et du budget adoptés par la Conférence des Parties. Des informations pertinentes se trouvent dans le document FCTC/COP/6/21 et le présent document. Au moment de la rédaction du présent document, le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2016-2017 était en cours d'élaboration afin d'être soumis à la Conférence des Parties comme prévu (document FCTC/COP/6/24).

31. Le plan de travail prévoit des progrès dans la mobilisation de ressources. Les Parties ont été informées du barème des contributions volontaires évaluées pour 2014-2015 en avril 2013. Au 30 juin 2014, le taux de recouvrement des contributions volontaires évaluées atteignait 21 % pour cet exercice, contre 35 % à la même date pour l'exercice précédent. Le Secrétariat a envoyé des rappels en mars 2014 et continuera d'assurer un suivi concernant le paiement des contributions par les Parties, ainsi que des arriérés sur les exercices précédents, comme l'en a prié la Conférence des Parties à sa cinquième session.¹

32. Pendant les six premiers mois de l'exercice en cours, les ressources extrabudgétaires ont financé la deuxième réunion du groupe de travail, qui s'est tenue du 2 au 4 avril 2014, et a porté sur les mesures durables destinées à renforcer la mise en œuvre de la Convention, et l'atelier destiné aux missions permanentes sur les questions touchant au commerce et à l'investissement. La mobilisation des ressources sur cette période a été essentiellement liée au recouvrement des contributions volontaires évaluées et à la levée de fonds pour la promotion de la coordination multisectorielle en relation avec le Protocole. Le Secrétariat a reçu un appui extrabudgétaire de la part de la Belgique, qui a parrainé un jeune cadre. En outre, le Secrétariat travaille avec des donateurs potentiels pour prêter assistance aux pays en développement Parties couverts par leurs programmes bilatéraux d'aide au développement, dans l'objectif de promouvoir l'alignement des ressources et de l'aide aux Parties sur la base des principes de l'efficacité de l'aide.

Tâches relatives à la sensibilisation, à la communication et à la participation à des réunions professionnelles

33. **En cours :** Le Secrétariat communique avec les points focaux nationaux et les missions permanentes selon les besoins, notamment par le biais de réunions bilatérales régulières. Un exposé à l'intention des missions permanentes en préparation de la Conférence des Parties est prévu pour septembre 2014. Les documents et publications de la Convention sont communiqués aux Parties sur demande. Comme décrit plus haut, le Secrétariat facilite et publie également des rapports d'étude régionaux, des rapports sur les meilleures pratiques nationales et des publications techniques. La sensibilisation à un niveau politique élevé reste un élément important de la promotion des travaux de la Convention et du Protocole. À cet égard, et en plus de la participation aux réunions régionales, le Secrétariat a assisté aux réunions mondiales et régionales y afférentes de l'UNODC et de l'OMD, ainsi qu'à celles d'autres organisations professionnelles. La participation à un séminaire sur les échanges et la lutte antitabac, organisé par la Direction générale de la santé et des consommateurs rattachés à la Commission européenne (Bruxelles, 6-7 mars 2014), a permis de partager les expériences dans ce domaine.

34. Outre les Parties, le public et les parties prenantes sont tenus au courant par le bulletin d'information du Secrétariat (un numéro jusqu'ici en 2014, publié en février) et par le site Web de la Convention-cadre de l'OMS qui est régulièrement mis à jour avec des informations relatives à la Convention. Les travaux se sont également intensifiés sur l'achèvement de la plate-forme d'information, qui renforcera la communication et la diffusion d'informations par le Secrétariat grâce à une base de données améliorée regroupant les rapports des Parties et une plate-forme de communication.

¹ Voir la décision FCTC/COP5(17).

Coordination avec les départements et les bureaux compétents de l'OMS

35. **En cours :** Le Secrétariat continue de collaborer avec les départements de l'OMS concernés au siège de l'OMS et dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Au vu de la contribution importante du tabagisme dans les maladies non transmissibles, la coopération avec le Département Prévention des maladies non transmissibles (PND) de l'OMS revêt une importance particulière. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Secrétariat a travaillé en étroite coopération avec ce Département, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Le Secrétariat a coopéré avec le Département PND pour finaliser plusieurs rapports demandés par la Conférence des Parties à sa cinquième session et pour examiner les données sur la prévalence du tabagisme et la taxation des produits du tabac en vue de l'élaboration du rapport mondial 2014 sur les progrès réalisés. Le Secrétariat et le Département PND ont organisé des réunions de leurs hauts responsables afin de coordonner leurs activités et de communiquer régulièrement. Les conseillers régionaux et le Département ont été invités à assister aux réunions des groupes de travail intersessions mis en place par la Conférence des Parties à sa cinquième réunion, et ont contribué aux résultats de ces réunions.

36. Le Secrétariat est également en contact régulier avec les bureaux régionaux de l'OMS, et a profité des réunions pour discuter de la coopération. Dans le cadre de l'aide à la mise en œuvre, par exemple, le Secrétariat continue de travailler avec les bureaux régionaux pour organiser les ateliers interpays. On s'est efforcé de veiller à ce que la date et le lieu de l'atelier pour la Région du Pacifique occidental permettent la tenue en même temps de consultations sur un plan d'action régional, le Secrétariat couvrant les frais de voyage aux Parties qui peuvent en bénéficier. Le Secrétariat travaille également en étroite coopération avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays à la fourniture aux Parties d'un appui technique pour la Convention, ainsi que d'une aide consécutive à l'évaluation des besoins. Pendant ce processus, le Secrétariat travaille avec différents programmes de l'OMS afin de créer des synergies entre les recommandations et l'appui et de coordonner la réponse globale dans l'objectif de renforcer les systèmes de santé. Le Secrétariat s'appuie sur les bureaux de pays de l'OMS pour conclure des contrats avec les gouvernements qui utilisent les fonds du Secrétariat, et pour surveiller la mise en œuvre des projets en rapport avec l'aide consécutive à l'évaluation des besoins.

Autres tâches assignées au Secrétariat dans les décisions prises à la cinquième session de la Conférence des Parties qui ne figuraient pas expressément dans le plan de travail

37. **Rapports supplémentaires :** Outre les tâches mentionnées dans le plan de travail, la Conférence des Parties a demandé que plusieurs autres rapports soient rédigés et présentés à sa sixième session, à savoir ceux portant sur les options pour procéder à une évaluation de l'impact de la Convention-cadre de l'OMS ; la faisabilité du passage des cotisations volontaires évaluées à des cotisations évaluées ; les questions touchant aux échanges et à l'investissement qui se rapportent à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS et l'harmonisation de la couverture des frais de voyage proposée aux Parties. Au moment de la rédaction du présent rapport, en juillet 2014, tous les rapports avaient été finalisés ou étaient en cours d'élaboration.

38. **Sensibilisation et partage d'informations sur les questions touchant aux échanges et à l'investissement se rapportant à la mise en œuvre de la Convention :** Comme le demandent les décisions de la Conférence des Parties concernées, afin de continuer à encourager la communication et les échanges interpays dans ce domaine d'importance croissante, le Secrétariat a organisé, le 31 mars 2014, un atelier d'une demi-journée destiné aux représentants des Parties s'occupant de la santé et du commerce basés à Genève. Le Secrétariat a également demandé au McCabe Centre for Law and Cancer, en sa qualité de centre de connaissances, de contribuer à l'analyse et à la diffusion d'informations sur les questions touchant aux échanges et à l'investissement et autres obstacles à la

mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS. D'autres activités menées pour faciliter le partage de l'information sont décrites dans le document y afférent qui sera présenté à la Conférence des Parties à sa sixième session (FCTC/COP/6/20).

39. Application de mesures d'économie pour rationaliser les travaux du Secrétariat et de la Conférence des Parties : Conformément à la décision FCTC/COP5(19), le Secrétariat a examiné les adresses officielles figurant dans sa base de données et invité les Parties à vérifier leurs points de contact afin de faciliter la communication tant sur les questions statutaires/institutionnelles que sur les questions techniques en vertu de la Convention-cadre de l'OMS. Une base de données des points de contact officiels est désormais disponible et sera régulièrement mise à jour. Le Secrétariat s'est également employé à réduire les impressions et la distribution d'exemplaires sur papier de documents, et des dispositions ont été prises pour que le rapport de la sixième session de la Conférence des Parties soit élaboré dans un nouveau format, également conformément à la décision FCTC/COP5(19).

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL

40. Dans l'ensemble, sur les 16 tâches identifiées dans le plan de travail, trois (liées aux groupes intergouvernementaux et aux groupes d'experts mis sur pied par la Conférence des Parties et à l'examen de l'accréditation des organisations non gouvernementales) ont été achevées au cours des six premiers mois d'exécution, et 13 tâches (liées à la préparation et à l'organisation de la sixième session de la Conférence des Parties, à la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, aux dispositifs de notification, à l'assistance aux Parties, à la coordination avec les organisations internationales et à l'administration et à la gestion) sont en cours. La première réunion des Parties au Protocole attend l'entrée en vigueur du Protocole. En outre, quatre autres rapports demandés par la Conférence des Parties pour sa sixième session qui n'étaient pas inclus dans le plan de travail avaient été achevés ou étaient en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

EXÉCUTION FINANCIÈRE

41. Le budget approuvé par la Conférence des Parties à sa cinquième session s'élevait à US \$17 290 000, dont US \$9 100 000 de contributions volontaires évaluées et US \$8 190 000 pour les activités dépendant de la disponibilité de fonds extrabudgétaires. Un montant de US \$793 270 a été considéré comme un coût additionnel pour le Secrétariat pour la tenue de la sixième session de la Conférence des Parties à Moscou (Fédération de Russie).

42. Au 30 juin 2014, les recettes totalisaient US \$15 911 060. Ce montant inclut un report de US \$4 225 623, US \$9 100 000 de contributions volontaires évaluées pour l'exercice 2014-2015 et US \$2 855 437 de fonds extrabudgétaires, moins le prêt de US \$270 000 pour services administratifs de l'OMS à la Convention-cadre de l'OMS en 2010-2011. Déduction faite des contributions volontaires évaluées que les Parties n'ont pas versées pour les exercices 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011, soit US \$387 897, de la réserve pour imprévus de 3 % pour les contributions volontaires évaluées impayées de l'exercice 2012-2013 (3 % de 9 150 102), soit US \$274 503, de la réserve pour imprévus de 5 % pour les contributions volontaires évaluées de l'exercice 2014-2015, soit US \$455 000, et des fonds à recevoir de l'Union européenne (UE), soit US \$4 796 168, les fonds disponibles totalisent US \$10 669 327, comme le montre le Tableau 1 de l'annexe 1.

43. Les US \$671 825 que l'UE s'est engagée à verser qui, conformément à l'accord signé en décembre 2011, seront débloqués une fois la subvention de trois ans mise en œuvre avec succès, sont inclus dans le total des fonds à recevoir de l'UE à l'avenir, et n'affectent en rien le total des fonds disponibles.

44. Les contributions volontaires évaluées pour 2014-2015 et effectivement versées par les Parties au cours des six premiers mois de 2014 s'élevaient à US \$1 955 851. Elles représentent 21 % du total des contributions volontaires évaluées approuvées pour l'exercice, contre 35 % pour la même période de l'exercice précédent. Cinquante-deux Parties sur les 178 qui appliquaient la Convention au 30 juin 2014 ont versé leur contribution (en totalité ou en partie), 124 Parties doivent encore verser la leur et deux Parties dans lesquelles la Convention est entrée en vigueur en 2014 n'ont pas encore reçu leur facture. On trouve sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS des informations régulièrement mises à jour sur le versement de leurs contributions volontaires évaluées par les Parties, et la situation au 30 septembre 2014 sera présentée à la sixième session de la Conférence des Parties.

45. Les contributions extrabudgétaires se sont élevées à US \$2 855 437, ce qui correspond à une baisse de 18 % des recettes totales. La plus grande part de ces recettes, US \$2 062 167, correspond à la tranche 2014-2015 de la subvention de trois ans versée par l'Union européenne aux fins de la mise en œuvre de la Convention, en particulier dans les pays en développement, conformément à l'accord signé en décembre 2011 (sur un montant total de €5,2 millions, ce qui équivaut à US \$6 718 346). Les fonds comprenaient aussi la première tranche de la contribution de la Fédération de Russie destinée à couvrir les frais supplémentaires liés à la tenue de la sixième session de la Conférence des Parties (US \$793 270).

46. Les dépenses ont totalisé US \$2 770 792 : US \$1 527 517 de dépenses de personnel, US \$948 465 correspondant au coût des activités et US \$294 810 de dépenses d'appui aux programmes, payables à l'OMS.

47. L'exécution financière pendant l'exercice sera présentée dans sa totalité dans le rapport sur l'exécution 2014-2015 qui sera soumis à la prochaine session de la Conférence des Parties. Toutefois, le Secrétariat souhaiterait faire des observations à ce stade, au bout de six mois d'exécution, dans le but d'informer la Conférence des Parties qui souhaitera peut-être, après examen, prendre des mesures en conséquence.

Arriérés de contributions volontaires évaluées

48. Comme indiqué plus haut, les services financiers de l'OMS ne mettront à la disposition du Secrétariat le montant de US \$387 897 correspondant aux contributions volontaires évaluées non versées pour les trois derniers exercices, à la réserve pour non-paiement des contributions pour 2012-2013 d'un montant de US \$274 503 et à la réserve pour imprévus en cas de non-versement des contributions volontaires évaluées pendant l'exercice en cours, d'un montant de US \$455 000, qu'une fois ces paiements effectués par les Parties. Le Secrétariat attire donc l'attention des Parties sur ce point important et souhaite demander aux Parties redevables d'arriérés de verser leur contribution le plus tôt possible pour permettre la pleine exécution du plan de travail, comme l'a également demandé la Conférence des Parties à sa quatrième session.¹

¹ Voir décision FCTC/COP4(22), *Arriérés de contributions financières*. On trouvera des informations plus détaillées sur le versement des CVE et les arriérés de contributions dans le rapport du Secrétariat sur la question (document FCTC/COP/6/23).

MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

49. La Conférence des Parties est invitée à prendre note du présent rapport.

ANNEXE 1

EXÉCUTION FINANCIÈRE 2014-2015 (AU 30 JUIN 2014)

Tableau 1. Répartition des fonds disponibles (US \$)

Solde d'ouverture (1^{er} janvier 2014)	4 225 623
Recettes	
Contributions volontaires évaluées 2014-2015	9 100 000
Contributions supplémentaires reçues de la Fédération de Russie ¹	793 270
Décaissement des recettes correspondant à la subvention de l'UE pour 2014 ²	2 062 167
Moins le remboursement du prêt pour services administratifs de l'OMS à la Convention-cadre de l'OMS en 2010-2011	(270 000)
Recettes totales	15 911 060
Plus les recettes à constater sur des périodes à venir pour la subvention de l'UE	671 835
Moins le montant à recevoir de la subvention de l'UE ³	(4 796 168)
CVE à recevoir des exercices précédents (2006-2011)	(387 897)
Réserve pour imprévus de 3 % pour les CVE 2012-2013 (3 % de US \$9 150 102)	(274 503)
Réserve pour imprévus de 5 % pour les CVE 2014-2015	(455 000)
Total fonds disponibles	10 669 327

Tableau 2. Exécution globale (US \$)

Total fonds disponibles	10 669 327
Dépenses	2 770 792
Solde	7 898 535

¹ Contribution extrabudgétaire de la Fédération de Russie (US \$793 270) au Secrétariat pour l'organisation de la sixième session de la Conférence des Parties à Moscou (Fédération de Russie).

² La troisième partie pour l'Union européenne (US \$2 062 167).

³ Produits à constater sur des périodes à venir pour la subvention de l'UE (US \$671 835).

Tableau 3. Contributions volontaires évaluées (CVE) pour l'exercice 2014-2015 (US \$)¹

Nombre de Parties	Parties qui ont effectué un versement	Parties qui n'ont effectué aucun versement	Contributions volontaires évaluées 2014-2015		
			Total	Réglées	Non réglées
178	52	126	9 100 000	1 955 851	7 144 149

Tableau 4. Répartition des dépenses**4.1 Répartition globale des dépenses (US \$)**

Dépenses de personnel ²	1 527 517
<i>CVE</i>	<i>1 374 428</i>
<i>Extrabudgétaires</i>	<i>153 089</i>
Coût des activités	948 465
Dépenses d'appui aux programmes	294 810
Total	2 770 792

4.2 Répartition du coût des activités par type d'activité (US \$)

Voyages	392 641
Dépenses de personnel supplémentaires	176 613
Coût d'exploitation général	67 236
Services contractuels	245 350
Télécommunications	(662)
Exécution financière	799
Dépenses de représentation	7 499
Coopération financière directe	58 989
Total	948 465

¹ Le tableau présente la situation des paiements des CVE au 30 juin 2014 et conformément au barème approuvé par la cinquième session de la Conférence des Parties (décision FCTC/COP5(19)), y compris pour les pays qui sont devenus des Parties après la cinquième session de la Conférence des Parties. Sur les 52 Parties qui ont versé leur CVE, 16 l'ont fait de façon partielle.

² Pour six mois : janvier-juin 2014.

4.3 Répartition du coût des activités par ligne budgétaire du plan de travail 2014-2015 (US \$)

Type d'activité	Décompte ETP ¹	Salaire ² (US \$)	Activité et administration (US \$)	Total
Conférence des Parties	3	315 466	112 082	399 297
– Préparation de la sixième session de la Conférence des Parties			4 071	
– Préparation de documents pour la sixième session de la Conférence des Parties			83 469	
– Fourniture d'un appui au Bureau			24 542	
Protocoles, directives et autres instruments	3	286 256	312 153	579 575
– Travaux préparatoires pour l'entrée en vigueur du Protocole			30 340	
– Réunion des trois groupes de travail intergouvernementaux et d'un groupe d'experts			281 813	
Mécanismes de notification au titre de la Convention	1	117 763	135 178	243 524
– Organisation du cycle de notification 2014			52 987	
– Appui aux Parties pour le cycle de notification 2014			82 191	
– Réunion d'un groupe d'experts chargés d'affiner les mécanismes de notification			-	
Aide aux Parties pour la mise en œuvre de la Convention	3	307 813	335 387	624 366
– Conseils et aide aux Parties			216 008	
– Évaluation des besoins et suivi des subventions de démarrage			119 379	
Coordination avec les organisations intergouvernementales régionales et internationales et d'autres organismes	2	146 099	46 631	173 896
– Coordination avec les départements et les bureaux de l'OMS			-	

Type d'activité	Décompte ETP ¹	Salaire ² (US \$)	Activité et administration (US \$)	Total
– Participation à la création et au suivi de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (MNT)			31 275	
– Promotion de la coopération Sud-Sud			-	
– Examen des accréditations des ONG et organisations gouvernementales internationales (OGI)			-	
– Aspects liés aux échanges et à l'investissement de l'application de la Convention-cadre de l'OMS, des échanges et de la coopération au niveau international			15 356	
Administration et gestion	3	354 120	7 034	266 983
– Administration et gestion générales, dont ressources humaines et financement			4 831	
– Actions de sensibilisation et de communication, dont site Web et publications, et participation à des réunions professionnelles			2 203	
– Identification des mesures améliorant l'utilisation des ressources pour les travaux du Secrétariat			-	
Décompte total ETP	15			
Total		1 527 517	948 465³	2 475 982
Dépenses d'appui aux programmes		198 577	96 233	294 810

¹ ETP = Équivalent temps plein.

² Salaire basé sur le décompte ETP.

³ Sur le total des dépenses pour les activités de US \$948 465, US \$451 107 proviennent des fonds de l'UE et sont soumis aux 7 % de dépenses d'appui aux programmes (US \$31 577), et US \$497 358 sont soumis aux 13 % de dépenses d'appui aux programmes (US \$64 656).

ANNEXE 2

EXEMPLES D'INITIATIVES MENÉES PAR LES PARTIES QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE ASSISTANCE CONSÉCUTIVE À L'ÉVALUATION DES BESOINS EN 2014

Burundi	Burkina Faso	Îles Cook	Micronésie (États fédérés de)	Fidji	Gabon
• Réunion des parties prenantes nationales pour discuter du rapport sur l'évaluation des besoins et des plans d'action • Réunion prévue avec les deux chambres du Parlement • Élaboration prévue d'une législation nationale antitabac complète	• Réunion des parties prenantes nationales • Plan d'action national antitabac élaboré pour 2015-2018	• Plan d'action national antitabac adopté • Relèvement significatif des taxes sur le tabac • Introduction de services de sevrage tabagique gratuits dans la capitale et extension prévue aux autres îles • Intégration de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS dans le PNUAD • Réunion des parties prenantes nationales • Amendement de la législation et de la réglementation antitabac • Appui à la formation d'un juriste du Ministère de la santé • Appui au point focal national de lutte antitabac pour qu'il suive une formation sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	• Mise en place d'un dispositif national de coordination • Élaboration et adoption du plan d'action national • Relèvement de la taxe sur le tabac • Financement accru de la lutte antitabac • Réunion des parties prenantes au niveau fédéral, avec participation de tous les États • Campagnes de communication • Formation pour les représentants de la loi dans les quatre États • Formation sur la fiscalité du tabac	• Signature du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac • Relèvement significatif des taxes sur le tabac • Introduction d'une redevance sur le tabac • Extension des zones non-fumeurs • Introduction de mises en garde sanitaires illustrées de grand format • Intégration de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS dans le PNUAD • Réunion des parties prenantes nationales • Campagnes de communication • Projet d'amendement du décret, et en particulier des articles 8, 9 et 10, 13 et 16.3 • Appui au point focal national de lutte antitabac pour qu'il suive une formation sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	• Instauration d'un programme de lutte antitabac, avec un personnel à temps plein et des bureaux • Réunion des parties prenantes nationales • Élaboration d'une législation nationale antitabac

Iran (République islamique d')	Îles Salomon	Maurice	Népal	Palaos	Îles Marshall
• Signature du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac • Réunion des parties prenantes nationales • Privatisation de la société du tabac, qui ne pourra plus participer à l'élaboration des politiques de santé publique • Possibilité de continuer d'utiliser le code de conduite pour appliquer l'article 5.3 et ses directives • Projet de développement d'un plan d'action national sur la lutte antitabac • Appui au point focal national de lutte antitabac pour qu'il suive une formation sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	• Adoption de règles de mise en œuvre de la loi antitabac de 2010 (<i>Tobacco Control Act</i>) • Projet d'introduction de mises en garde sanitaires illustrées en janvier 2015 • Élaboration d'un plan de communication stratégique sur la santé pour la lutte antitabac en 2013 • Élaboration d'un projet de loi et d'un code de conduite sur l'application de l'article 5.3 et de ses directives • Campagnes de communication • Intégration de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS dans le PNUAD • Réunion des parties prenantes nationales • Appui au point focal national de lutte antitabac pour qu'il suive une formation sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	• Réunion des parties prenantes nationales • Enquête sur le tabagisme chez les jeunes • Projet d'élaboration d'une stratégie médias ciblant les jeunes	• Réunion des parties prenantes nationales • Élaboration d'un plan stratégique national de lutte antitabac (2013-2016) • Décision de la Cour suprême en faveur du Ministère de la santé publique et de la population pour l'introduction de mises en garde sanitaires illustrées de grand format • Formation à l'application de la loi antitabac dans deux régions du pays	• Amendement de la législation • Augmentation des taxes sur le tabac • Extension des zones non-fumeurs • Interdiction de la publicité au point de vente • Restrictions sur les ventes en franchise de droits • Intégration de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS dans le PNUAD • Réunion des parties prenantes nationales	• Projet de révision et d'amendement de la loi antitabac et d'élaboration d'une réglementation • Réunion des parties prenantes nationales • Élaboration d'un plan d'action national • Formation sur la fiscalité du tabac

= = =